

Etude globale Archipel des Glénan

Tome 1 - diagnostic

Ce qu'il faut retenir du diagnostic relatif au milieu physique et aux risques naturels

L'archipel des Glénan est sous l'influence d'un climat océanique, caractérisé par des précipitations plus faibles et des températures maximales et minimales moins importantes que sur le continent. Par ailleurs, la zone d'étude est marquée par un vent important pouvant contribuer à un meilleur ensoleillement par rapport à la partie continentale de Fouesnant. Ces dernières décennies, la moyenne des températures était de 11,8°C.

L'altitude moyenne de l'archipel est très faible (entre 0 et 10 mètres). Le Nord de l'île de Penfret est le point culminant de la zone d'étude (19 mètres). La bathymétrie est quant à elle caractérisée par des fonds plus ou moins profonds, allant de 0 à 4 mètres pour la Chambre à 22 mètres entre les Pourceaux et l'archipel des Glénan.

Le sous-sol des Glénan est majoritairement granitique, recouvert de différents sables et dépôts (notamment sur la partie centrale de l'île de Penfret). La dynamique sédimentaire de la zone d'étude est peu importante. Elle est liée à de faibles apports en sédiments par les rivières du bassin-versant de la baie de Concarneau-Aven, et à une dérive littorale relativement lente (5m/an) ayant lieu d'ouest en est de l'archipel. En dépit de certaines zones d'engraissement, une diminution progressive globale de la superficie de certaines îles (dont Saint-Nicolas) semble être à l'œuvre.

Le site de l'étude ne fait partie que d'une seule masse d'eau côtière (au titre de la DCE). L'état chimique et écologique de cette dernière est estimé comme bon, notamment la qualité des eaux de baignade. Aucun cours d'eau n'est recensé, et les masses d'eau souterraines sont très peu présentes sur le site d'étude. Elles sont peu représentatives (en termes de quantité et de qualité) des eaux souterraines du bassin versant de la baie de Concarneau-Aven.

L'essentiel des risques naturels sur le site sont liés à la hausse du niveau des océans, conséquence du réchauffement climatique. L'aléa érosion est présent sur l'intégralité des îles et îlots de l'archipel. Il laisse présager un recul conséquent du trait de côté, et donc de la superficie des terres émergées du site d'étude d'ici à 2100. L'aléa submersion sera en 2100 majoritairement de fort à très fort sur l'ensemble des côtes de l'archipel. Si ces aléas ne feront pas peser de risques à proprement parler sur les activités humaines, la montée des eaux laisse présager une perte significative de certains espaces naturels terrestres des Glénan.

Ce qu'il faut retenir du diagnostic du patrimoine naturel

Les protections réglementaires relatives au milieu naturel existantes illustrent le fort enjeu écologique du site. Les principales sources de données sont le Docob de 2015, le plan de gestion de la réserve de Saint-Nicolas des Glénan, des études réglementaires ponctuelles ainsi que des rapports scientifiques. Les documents associés aux zonages du patrimoine naturel (fiches ZNIEFF par exemple) constituent également une source de données mobilisée.

Toutefois, les données sont hétérogènes et parfois difficilement compatibles. Une actualisation complète des données, par des inventaires protocolés menés sur l'ensemble de l'Archipel pour tous les groupes biologiques, permettrait de disposer d'une vision plus juste, plus fine et surtout plus homogène des enjeux.

Les habitats naturels terrestres sont variés sur les différentes îles et îlots. La majorité des enjeux de conservation moyen et forts apparaissent sur les 8 habitats d'intérêt communautaire (dont deux habitats prioritaires) que comprend le site, avec les plus forts sur les dunes embryonnaires, les dunes fixées et les pelouses littorales ainsi que la lagune.

Le Narcisse des Glénan, espèce emblématique et d'intérêt communautaire, ainsi que ses habitats d'expression, présentent un intérêt écologique majeur.

L'état de conservation a été évalué en 2004 à l'échelle de l'ensemble des habitats de la ZSC, puis actualisée pour certains îlots à l'occasion d'expertises dédiées. Toutefois les pressions sont connues : piétinement (lié à la fréquentation), érosion, embroussaillage, et apports azotés.

L'ensemble de la documentation a également permis d'identifier 411 espèces végétales. Parmi ces dernières figurent 8 espèces protégées au niveau national (dont le Narcisse des Glénan ou la Cynoglosse des dunes), 4 au niveau de la Bretagne (dont le Panicaut maritime ou la Linaire des sables), 2 au niveau départemental (Asperge prostrée et Criste maritime) et 16 d'intérêt patrimonial.

Etude globale Archipel des Glénan

Tome 1 - diagnostic

Les espèces exotiques envahissantes restent limitées avec des populations de Griffes de sorcière maîtrisées ou surveillées, et une seule autre espèce exotique à caractère envahissant avéré (Sénéçon des arbres).

Les invertébrés terrestres sont de mieux en mieux connus, grâce à des inventaires menés régulièrement sur la Réserve mais aussi sur d'autres îlots. Ces expertises ont permis d'identifier la présence de la Grande Nébrie des Sables, espèce de Coléoptère rare à distribution très limitée, qui présente de beaux effectifs sur l'Archipel. Le Lucane cerf-volant n'a pas été revu depuis sa mention dans les inventaires DOCOB de 2004, ce qui n'exclut pas qu'il soit toujours présent. Pour les autres groupes d'Invertébrés, les données sont hétérogènes mais aucune espèce fortement patrimoniale n'est identifiée. Le seul taxon à intérêt patrimonial connu pour les Lépidoptères est l'Agreste. A noter en 2020 l'observation d'exuvies de deux espèces d'Odonates, prouvant leur reproduction sur le Loc'h, contrairement à l'idée auparavant acquise d'espèces essentiellement migratrices. Les Orthoptères et Gastéropodes connus sont communs.

Les reptiles sont représentés par de belles populations de Lézard à deux raies (anciennement appelé Lézard vert) et Lézard des murailles, qui en l'absence de leurs prédateurs continentaux (chats, chiens) se portent bien sur l'Archipel. Les amphibiens restent inconnus sur l'archipel, du fait de l'absence d'eau douce de surface permanente.

Les Mammifères restent relativement mal connus, au moins pour la Pipistrelle commune. Mais c'est aussi le cas pour d'autres espèces plus communes, comme le Hérisson d'Europe ayant été récemment repéré à Penfret (traces) alors qu'il était inconnu jusqu'ici. La présence de la Crocidure des jardins reste hypothétique, celle de la Crocidure musette est en revanche confirmée, l'espèce exerçant d'ailleurs une prédation sur les nids d'oiseaux. Il en est de même pour le Rat surmulot et le Ragondin qui malgré des campagnes d'éradication ou de piégeage, restent présents sur les îlots.

Bien sûr, l'importance de l'Archipel pour l'avifaune reste majeure. L'importance de l'île aux Moutons pour les trois espèces de sternes est célèbre. Les actions de conservation menées portent leur fruit, notamment l'interdiction d'accès à l'ensemble de l'île sur toute la période de nidification. Ces actions sont aussi favorables aux populations de Gravelot à Collier Interrompu et d'Huitrier Pie dont les populations, sans être considérables, restent stables (variations aussi liées aux conditions météorologiques : la tempête de l'été 2021 a augmenté les échecs de nidification pour beaucoup de couples, car elle est survenue en pleine période d'élevage des jeunes).

Concernant le Goéland marin, les effectifs restent relativement stables sur l'île du Loc'h, les données montrent une hausse le périmètre de protection de la Réserve depuis au moins 2015

Enfin, de nombreuses autres espèces d'oiseaux d'intérêt fréquentent l'Archipel, à commencer par des passereaux qui trouvent dans les fourrés, ronciers et autres habitats de strate arbustive des habitats de prédilection pour leur cycle écologique. Ainsi, ces habitats à faible intérêt floristique sont importants en tant qu'habitats d'espèces pour les passereaux

L'étude a été l'occasion d'actualiser les zones fonctionnelles pour l'avifaune définies lors du DOCOB (expertises 2004). Il s'agit des zones majeures pour l'avifaune à fonctionnalité renforcée, l'ensemble de l'Archipel ayant a minima une fonction d'alimentation et de reposoir pour toutes les espèces qui le fréquentent, de par les milieux naturels et sauvages et la présence de milieux marins jouant servant de zone d'alimentation.

Les habitats marins de l'étude se composent d'habitats sub et intertidaux, tous d'intérêt communautaire. Ces derniers abritent 5 habitats particuliers, ayant une très forte valeur écologique et étant particulièrement vulnérables aux stress environnementaux et aux activités humaines. Compte tenu de la forte représentativité de 3 d'entre eux au sein de la zone d'étude, ils constituent la majorité des espaces marins à enjeux important de conservation (Herbiers à Zostera Marina, Bancs de Maërl sur sables grossiers et graviers et laminaires).

Les herbiers de zostères ont fait l'objet d'analyses de leur évolution, qui ont mis en évidence des zones d'extension et de régression, sans qu'il soit pour autant possible de conclure sur une réelle tendance de ces habitats.

L'emprise spatiale des habitats à fort enjeux met en avant des enjeux de conservation des habitats marins très importants sur la zone d'étude.

Cette importance s'illustre par les espèces patrimoniales d'invertébrés marins, avec 39 espèces autochtones rares recensées dans le cadre des ZNIEFF marines de type 1. Les inventaires non exhaustifs menés sur l'estran de

Etude globale Archipel des Glénan

Tome 1 - diagnostic

Saint-Nicolas confirment cette riche biodiversité des invertébrés, avec la présence de la très rare Nacre de l'Atlantique. Le dispositif Rebut ainsi que d'autres protocoles de recherches en cours permettent de disposer d'un nombre conséquent de données sur ces groupes. Toutefois, leur analyse en termes d'enjeux de conservation n'a pas été menée à ce jour.

Le groupe des poissons osseux présente le paradoxe d'être à la fois particulièrement scruté dans le cadre des études relatives à la pêche, mais finalement peu ou mal connu en termes d'état de conservation des populations qui fréquentent l'archipel (du fait de la forte mobilité des espèces). Pour autant, deux espèces d'Hippocampes sont connues (Hippocampe moucheté, Hippocampe à museau court). L'Archipel est connu pour constituer une zone de migration pour le Requin pèlerin. Des campagnes de bagage sont d'ailleurs menées pour suivre leurs déplacements en Atlantique.. Les observations opportunistes de Poisson lune sont aussi à signaler.

Les mammifères marins, s'ils sont mieux recensés en termes d'espèces connues, restent cependant mal appréhendés concernant la fonctionnalité de l'archipel pour ces espèces. Si les repositaires de Phoques gris sont connus et cartographiés, les données sont moins précises concernant le Grand Dauphin, le Dauphin commun ou le Marsouin commun, qui fréquentent cependant la zone de manière active, comme en témoignent les observations opportunistes. D'autres études sur le littoral breton ont montré que les mammifères marins ont des comportements de chasse et de repos très variables entre jour et nuit qui échappent aux observations opportunistes, ce qui signifie que le rôle écologique du site pour les mammifères marins reste insuffisamment connu, et probablement sous-estimé.

Quelles que soient ces limites méthodologiques, elles n'entravent rien à l'évidence que le site d'étude présente une très grande richesse biologique avec une forte biodiversité. Les habitats terrestres abritent des espèces rares à distribution limitée, et les habitats marins sont constitués d'espèces ingénieuses présentant de nombreuses fonctionnalités pour la faune marine

Ainsi, l'enjeu écologique global du site est fort à très fort

Ce qu'il faut retenir du diagnostic du patrimoine paysager

Les premières traces d'occupation humaine dans l'archipel remontent au Paléolithique inférieur ou mésolithique (– 6000 ans avant J.C.), il s'agit d'un chopper sur galet de quartz. De nombreux objets et vestiges ont été mis à jour sur les îles : silex, lames de hache, mégalithes, perçoirs (Néolithique), tombes en coffres funéraires sur l'île du Loch (âge de Bronze), amphores gallo-romaines sur Saint-Nicolas et l'île aux Moutons, nécropole et cairn sur Penfret

L'archipel des Glénan compte 3 Monuments historiques : Dolmen avec cairn de l'île Brunec (Néolithique), le Fort Cigogne construit en 1755 et les phare et fort de Penfret construits au 19ème siècle.

Les premiers fermiers s'installent à Saint-Nicolas, au 18ème siècle avec une presse à sardines, ainsi qu'un ermite dans sa petite chapelle sur l'île du Loch. Par sa position stratégique, l'archipel a longtemps été un repère de corsaires. Leur présence créait une insécurité constante pour les pêcheurs et plus encore pour les navires marchands, ce qui conduisit à la construction du Fort Cigogne. Au 19ème les activités traditionnelles vont se développer entre pêche, agriculture et brûlage du goémon pour fabrication de la soude, la population atteint 85 habitants à la fin de ce siècle. Cette époque voit aussi la construction du phare et sémaphore de Penfret, des viviers de Saint-Nicolas, de l'usine à soude sur le Loch ... Le 20ème siècle est marqué par le développement du tourisme avec l'arrivée des navettes et du nautisme avec la création de l'école de voile en 1947 après la guerre qui met en avant l'entraide, la sobriété et la protection de la nature. Le centre de plongée est également fondé en 1950

L'archipel est également riche d'un patrimoine immatériel au travers des histoires de naufrages nombreux dans les écueils de l'archipel au fil des siècles et des conflits, la légende de la Groac'h du lac sur le Loch, ou encore l'histoire du nautisme qui a pris vie aux Glénan et en a fait sa renommée à l'international.

L'archipel des Glénan bénéficie d'un classement en site classé depuis 1973. Il est connu pour son paysage de lagon qui lui vaut le surnom de caraïbes bretonnes (sable blanc et eaux turquoises). Composé de 7 îles et îlots principaux organisés en cercle autour d'une mer intérieure « la Chambre ». Il englobe également l'île aux Moutons située entre l'archipel et le continent. La planitude et le peu de relief des îles forment un paysage où les lignes de composition horizontales sont largement prégnantes. Les lignes verticales des constructions humaines

Etude globale Archipel des Glénan

Tome 1 - diagnostic

(phares, cheminée préindustrielle, fort...), agissent comme repères visuels ponctuels. Chaque île possède ses singularités patrimoniales et paysagères (plages, côtes rocheuses, tombolo, constructions, vestiges, usages). Il existe de nombreuses interrelations visuelles entre les îles mais aussi avec le continent.

Les paysages sous-marins sont également particulièrement riches aux Glénan à la fois du fait de la géomorphologie (plateau rocheux, tombants, dunes sous-marine et plaine de sable, marmites de sorcière, grottes, failles) mais également d'une flore et faune remarquables et diversifiées qui s'étagent selon les profondeurs (herbiers sur les fonds sableux peu profonds, forêts de laminaires accrochés aux fonds rocheux, bancs de maërl), ou encore la présence de nombreuses épaves. Plusieurs dynamiques sont à l'œuvre et font évoluer les perceptions sur le paysage :

- l'érosion littorale (notamment des hauts de dune) liée aux tempêtes, montée des océans mais aussi piétinement lié au tourisme.
- l'enfrichement et le développement de la végétation entraînant la perte du petit patrimoine lié au passé agricole des îles et mégalithes.
- la généralisation de l'aménagement des accès et la canalisation des cheminements (platelages et ganivelles)
- les lieux de stockage temporaires extérieurs particulièrement visibles
- une signalisation / information de plus en plus dense et non hiérarchisée
- une fréquentation touristique et nautique en augmentation
- la dégradation au fil du temps des bâtiments « ordinaires » comme par exemple, l'abri du canot et la maison des gardiens.

Ce qu'il faut retenir du diagnostic relatif au cadre socio-économique

L'archipel des Glénan véhicule une image positive et constitue donc un vecteur d'attractivité. Les acteurs locaux en sont bien conscients et certains se sont emparés de ce nom pour communiquer. La commune de Fouesnant est notamment devenue la commune de « Fouesnant-les-Glénan ». Tant en matière de communication qu'en matière de fréquentation effective, l'archipel des Glénan figure parmi les incontournables de la destination bretonne Quimper Cornouaille.

Le diagnostic s'est appuyé sur des données quantitatives fournies par les structures référentes, des consultations ciblées ainsi qu'un questionnaire auquel 873 personnes s'étant rendu sur l'archipel ont répondu.

A noter qu'il n'existe pas d'observatoire de la fréquentation : à ce jour, il n'y a pas d'indicateurs, de collecte de données, de centralisation, d'analyse et de diffusion sur la fréquentation de l'archipel.

On estime la fréquentation de l'archipel à environ 200 000 visiteurs / an. Le premier flux d'entrée concerne les bateaux de plaisance (56 % de la fréquentation) puis les compagnies de transport passagers dans un second temps (42 % de la fréquentation moyenne). Le mois d'août est sans conteste le mois le plus fréquenté de l'année. Globalement, un pic de fréquentation est observé en juillet-août (59 % de la fréquentation annuelle). Des ailes de saison plus modérées bordent cette pleine saison : en avril-mai-juin et en septembre.

Sur cette base, *les pics moyens journaliers seraient de l'ordre de 2 000 visiteurs en août, et de 60 entre octobre et mars.* La fréquentation est en hausse et le phénomène semble s'accroître : les acteurs et opérateurs touristiques locaux indiquent une accentuation continue de la demande depuis plusieurs années (augmentation des demandes passagers sur les Vedettes, fortes demandes pour les stages de voile et de plongée, ...) qui se confirme avec la pandémie de COVID 2020 – 2021 (recherche de grand espaces, pratiques sportives au plein-air, etc.)

L'année 2021 a par ailleurs été une année très fréquentée, malgré un démarrage tardif de la saison dû au Covid et des données pour septembre encore non consolidées.

Ainsi, les débarquements par les Vedettes de l'Odette sur Saint-Nicolas ont doublé en 10 ans : entre 2000 et 2010, 35 000 et 40 000 passagers étaient débarqués ; la moyenne ces dernières années est de 73 000 passagers. Le mois d'août 2021 a enregistré des fréquentations records (37 764 passagers transportés). En moyenne, les passagers sont pour 2/3 des adultes, et 1/3 d'enfants. Enfin, environ 800 billets animaux par an sont achetés.

L'augmentation est moins flagrante concernant la plaisance, premier flux d'entrée. Les comptages réalisés en 2005 et 2017 montraient des résultats similaires (230 bateaux au plus fort de la saison). Les comptages 2021 du mois d'août ont dépassé ces niveaux avec 250 bateaux comptabilisés.

Etude globale Archipel des Glénan

Tome 1 - diagnostic

Les évolutions relatives à la plaisance portent plutôt sur le type d'embarcation que sur le volume : les types de bateaux fréquentant l'archipel ont très largement évolué en une quinzaine d'années. *La pratique de la voile diminue au profit des bateaux à moteur.*

D'après le questionnaire près de 60 % des plaisanciers déclarent avoir utilisé leur ancre pour mouiller, 25 % les bouées mises à disposition et 9,6 % ont pratiqué le beaching. En 2005, le taux de remplissage des ZMEL était de 59 %, en 2017 il diminue à 46 %.

L'origine des usagers reste essentiellement locale, 60 % des pratiquants plaisanciers aux Glénan sont originaires du Finistère.

Le nombre de locations de kayaks est en légère augmentation depuis 2019 (1 327 locations), passant à 1 351 locations en 2020 à 1 372 locations en 2021. Malgré la crise sanitaire, les locations de kayaks semblent avoir été davantage plébiscitées.

La pêche de loisirs reste une des activités principales. La majorité des répondants ayant déclaré pratiquer la pêche de loisir aux Glénan le font de manière embarquée (80,5 %), les pêcheurs à pied représentent 14,8 % des répondants pratiquants de la pêche et les 4,7 % restant pratiquent la pêche depuis le rivage. Durant leur pratique 78,3 % des répondants a utilisé un outil de mesure de taille pour vérifier la taille admissible de capture de leurs prises.

Enfin, plusieurs pratiques dites émergentes restent difficiles à mesurer. Il s'agit par exemple du survol de drones : très peu représentés dans les répondants au questionnaire (6 répondants), le passage de drone sur des zones interdites au survol a représenté 6 % des infractions relevées par Bretagne Vivante cet été à Saint Nicolas et 3 % aux Moutons. Concernant le jet ski, il est très difficile de quantifier cette pratique. Enfin, les grands navires de croisière, malgré leur taille imposante, n'ont pas représenté pas un nombre de visiteurs majeur puisque 570 personnes ont visité l'archipel par ce moyen cet été. Ce chiffre pourrait augmenter avec l'arrivée de bateaux à plus grande capacité.

En termes de communication et de sensibilisation, en amont de la venue des usagers, un travail important est mené par plusieurs acteurs locaux (communication grand public) afin de les sensibiliser à la nécessaire protection de l'archipel des Glénan. Il existe une multiplicité de flyer / posters existants communiquant par ailleurs autour des bonnes conduites à observer. Certains prestataires partagent à leur clientèle le caractère exceptionnel et fragile de l'archipel.

Sur site, plusieurs panneaux liés à la faune / flore et la réglementation sont installés sur les îlots. Sur Saint-Nicolas, on observe une abondance de panneaux en un point concentré avec une accessibilité relative à l'information : aménagement paysager, stockage/ stationnement de matériel devant certains panneaux. De manière général sur l'archipel, un manque d'uniformité visuelle est à constater entre les différents points d'implantation de ces dits panneaux.

Un stand de sensibilisation du public est présent l'été, tenu par Bretagne Vivante (2021 : 29 jours de présence sur Saint-Nicolas). Dans le même temps, des actions d'éducation à l'environnement sont proposées, tout comme la structure innovante de l'école de la mer, proposée aux encadrants et stagiaires de l'association Les Glénans.

Il en résulte que le jeu d'acteurs est complexe et pas toujours bien lisible (le qui fait quoi). De plus, on observe un manque d'accessibilité à ces informations de manière pérenne et autonome.

L'analyse du questionnaire révèle que si le site est perçu comme très facilement accessible (note moyenne de 8/10) et l'accueil très bon (note moyenne de 7/10), son environnement semble moins qualitativement perçu par les usagers puisque ce thème est celui qui recueille la moins bonne évaluation des 5 sujets proposés (note de 6,2/10). Les activités et services sont un peu mieux jugés (6,4/10).

Cette perception moins positive de l'environnement peut s'expliquer par le fait que la promotion de l'archipel qui occulte son caractère fragile et le besoin de préservation, et trompe parfois le visiteur (étendue de l'île, durée de la visite).

Etude globale Archipel des Glénan

Tome 1 - diagnostic

Ce résultat est aussi à mettre en parallèle avec les motivations principales de visite de l'archipel : la première étant « la beauté des paysages » et la deuxième étant « la nature préservée, les sites protégés, les espèces emblématiques ».

D'ailleurs, sur l'ensemble des répondants, 45,7 % d'entre eux se déclarent être très inquiets pour la préservation de l'archipel dans les années à venir, et 38,5 % sont plutôt inquiets, soit une large majorité (84,2%) inquiets. Seulement 15,8 % des répondants ne sont pas inquiets voire pas du tout préoccupés.

Autre résultat important en termes de perception, la gêne liée à la fréquentation. La part des personnes déclarant avoir un ressenti très désagréable vis à vis du niveau de fréquentation de l'archipel est nettement plus élevée que ceux déclarant "très agréable" (près de 8 points de % en moins). De nombreuses mentions de la sur-fréquentation sont recensées dans les questions ouvertes et commentaires libres (70 occurrences de l'item « trop de monde »)

Ce qu'il faut retenir du diagnostic juridique

L'archipel des Glénan fait l'objet d'une réglementation ancienne afin de protéger et concilier ce patrimoine naturel et culturel exceptionnel, avec les nombreux usages, dans un contexte de fréquentation importante. Ainsi l'archipel depuis les années 70, s'est doté d'un dispositif réglementaire qui a été progressivement complété pour prendre en compte de nouveaux enjeux, ou protéger de nouvelles zones ou espèces. Actuellement, le site cumule de nombreux outils juridiques tels que réserve naturelle et périmètre de protection, site classé, réserve de chasse marine, site Natura 2000 et son régime d'évaluation des incidences, arrêtés de protection de biotope et plus récemment, des arrêtés portant interdiction d'accès à certaines îles et îlots au titre du plan d'action pour la milieu marin... Par ailleurs, bien qu'il ne dispose pas de valeur juridique stricte permettant de réglementer la fréquentation, de nombreux outils de gestion (plan de gestion de la réserve naturelle, DOCOB) permettent d'orienter les mesures à mettre en place pour préserver le milieu, et évaluer régulièrement leur efficacité.

D'une part, l'analyse dans le cadre du diagnostic juridique a mis en évidence que les atouts majeurs de la réglementation sur l'archipel, constituent dans le même temps ses principales faiblesses.

Tout d'abord, il s'agit d'une des premières réserves naturelles historiques en France, la réglementation est parfois vieillissante voire obsolète. De nombreux textes réglementant les usages sur l'archipel sont antérieurs au Code de l'environnement (2000) et ne prennent pas en compte les évolutions majeures de la réglementation environnementale, ainsi que les évolutions du tourisme et des enjeux écologiques.

Ensuite, il convient de noter que l'archipel bénéficie d'une protection réglementaire complète, avec de nombreux outils de protections fortes auxquels viennent s'ajouter de nombreux autres textes plus globaux (type règlement sanitaire départemental, réglementation préfectorale de la pêche à pied...). Il en résulte un effet « millefeuille » qui comporte des inconvénients majeurs en termes de lisibilité, d'accès à la norme et de compréhension de la réglementation.

Enfin, il apparaît, que certaines activités ou thématiques semblent insuffisamment prises en compte, et qu'émerge progressivement sur l'archipel un besoin de mieux réglementer certaines activités, ainsi que de mettre en place une approche globale en termes de gestion de la fréquentation.

D'autre part, le diagnostic juridique a effectué une analyse des moyens de contrôles et de la mise en œuvre de la réglementation environnementale sur l'archipel.

Les services de police de l'environnement interviennent dans le cadre des orientations parmi lesquels le Plan de contrôle de la Mission Interservices Eau et Nature du Département du Finistère (MISEN) ou le Plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin de la façade maritime nord Atlantique (PCSEM). Sur l'archipel, la police de l'environnement ainsi que la sensibilisation du public, sont assurées par les deux gardes assermentés sur la partie réserve naturelle, l'OFB, l'ULAM, la brigade nautique de la gendarmerie nationale. Ces missions entre les services semblent se structurer progressivement, même s'il n'existe pas encore de coordination officielle interservices (de type plan de police de l'environnement) sur l'archipel.

Le diagnostic aborde également les limites de l'action des polices de l'environnement, au regard des compétences territoriales (par exemple les gardes assermentés uniquement sur le territoire de la réserve et du périmètre de protection), les limites des compétences matérielles (et le cas des drones qui est une réglementation

Etude globale Archipel des Glénan

Tome 1 - diagnostic

de l'aviation civiles et non environnementale), les limites matérielles et humaines (liées à la faiblesse des effectifs), ainsi que les limites inhérentes à la configuration de l'archipel (difficulté de balisage, caractère insulaire et diversité de sites et sa « surfréquentation » (et la multiplication des activités, nautiques, terrestres...)).

De nombreux suivis et évaluations de la mise en œuvre de la réglementation sont fournis par les gestionnaires, notamment dans le cadre des rapports annuels d'activité de la réserve ou les bilans de fin de saison sur Natura 2000 ont mis en évidence l'impact positif de certaines réglementations sur le milieu (notamment l'interdiction d'accès sur l'Île aux Moutons). L'analyse des constats d'infractions et des motifs évoqués fournit des données précieuses, l'ensemble des acteurs semble unanime sur les points prioritaires d'actions (notamment l'harmonisation de la réglementation et de certaines interdictions) et les usages les plus problématiques : la présence des animaux domestiques sur l'archipel (chiens et chats), le survol des drones, l'interdiction d'accès à certains secteurs afin de protéger les espèces et les habitats, le bivouac, ainsi que certaines activités nautiques.

L'analyse opérée entre la réglementation et son application sur le terrain a ainsi pu mettre en évidence les éventuellement insuffisances ou lacunes de la réglementation, ainsi que les points prioritaires afin de préparer le plan d'action

Conclusion : résumé des enjeux du site

1 Enjeux milieux physiques

L'archipel des Glénan est sous l'influence d'un climat océanique, caractérisé par des précipitations plus faibles et des températures maximales et minimales moins importantes que sur le continent. Par ailleurs, la zone d'étude est marquée par un vent important pouvant contribuer à un meilleur ensoleillement par rapport à la partie continentale de Fouesnant. Ces dernières décennies, la moyenne des températures était de 11,8°C. précipitations plus faibles et des températures maximales et minimales moins importantes que sur le continent. Par ailleurs, la zone d'étude est marquée par un vent important pouvant contribuer à un meilleur ensoleillement par rapport à la partie continentale de Fouesnant. Ces dernières décennies, la moyenne des températures était de 11,8°C.

L'altitude moyenne de l'archipel est très faible (entre 0 et 10 mètres). Le Nord de l'île de Penfret est le point culminant de la zone d'étude (19 mètres). La bathymétrie est quant à elle caractérisée par des fonds plus ou moins profonds, allant de 0 à 4 mètres pour la Chambre à 22 mètres entre les Pourceaux et l'archipel des Glénan.

Le sous-sol des Glénan est majoritairement granitique, recouvert de différents sables et dépôts (notamment sur la partie centrale de l'île de Penfret). La dynamique sédimentaire de la zone d'étude est peu importante. Elle est liée à de faibles apports en sédiments par les rivières du bassin-versant de la baie de Concarneau-Aven, et à une dérive littorale relativement lente (5m/an) ayant lieu d'ouest en est de l'archipel. En dépit de certaines zones d'engraissement, une diminution progressive globale de la superficie de certaines îles (dont Saint-Nicolas) semble être à l'œuvre.

Le site d'étude ne fait partie que d'une seule masse d'eau côtière (au titre de la DCE). L'état chimique et écologique de cette dernière est estimé comme bon, notamment la qualité des eaux de baignade. Aucun cours d'eau n'est recensé, et les masses d'eau souterraines sont très peu présentes sur le site d'étude. Elles sont peu représentatives (en termes de quantité et de qualité) des eaux souterraines du bassin versant de la baie de Concarneau-Aven.

2 Enjeux milieux naturels

Les protections réglementaires relatives au milieu naturel existantes illustrent le fort enjeu écologique du site. Les principales sources de données sont le Docob de 2015, le plan de gestion de la réserve de Saint-Nicolas des Glénan, des études réglementaires ponctuelles ainsi que des rapports scientifiques. Les documents associés aux zonages du patrimoine naturel (fiches ZNIEFF par exemple) constituent également une source de données mobilisée. Toutefois, les données sont hétérogènes et parfois difficilement compatibles. Une actualisation complète des données, par des inventaires protocolés menés sur l'ensemble de l'Archipel pour tous les groupes biologiques, permettrait de disposer d'une vision plus juste, plus fine et surtout plus homogène des enjeux. Les habitats naturels terrestres sont variés sur les différentes îles et îlots. La majorité des enjeux de conservation moyen et forts apparaissent sur les 8 habitats d'intérêt communautaire (dont deux habitats prioritaires) que comprend le site, avec les plus forts sur les dunes embryonnaires, les dunes fixées et les pelouses littorales ainsi

Etude globale Archipel des Glénan

Tome 1 - diagnostic

que la lagune. Le Narcisse des Glénan, espèce emblématique et d'intérêt communautaire, ainsi que ses habitats d'expression, présentent un intérêt écologique majeur.

L'état de conservation a été évalué en 2004 à l'échelle de l'ensemble des habitats de la ZSC, puis actualisée pour certains îlots à l'occasion d'expertises dédiées. Toutefois les pressions sont connues : piétinement (lié à la fréquentation), érosion, embroussaillage, et apports azotés.

L'ensemble de la documentation a également permis d'identifier 411 espèces végétales. Parmi ces dernières figurent 8 espèces protégées au niveau national (dont le Narcisse des Glénan ou la Cynoglosse des dunes), 4 au niveau de la Bretagne (dont le Panicaut maritime ou la Linaire des sables), 2 au niveau départemental (Asperge prostrée et Criste maritime) et 16 d'intérêt patrimonial.

Les espèces exotiques envahissantes restent limitées avec des populations de Griffes de sorcière maîtrisées ou surveillées, et une seule autre espèce exotique à caractère envahissant avéré (Sénéçon des arbres).

Les invertébrés terrestres sont de mieux en mieux connus, grâce à des inventaires menés régulièrement sur la Réserve mais aussi sur d'autres îlots. Ces expertises ont permis d'identifier la présence de la Grande Nébrie des Sables, espèce de Coléoptère rare à distribution très limitée, qui présente de beaux effectifs sur l'Archipel. Le Lucane cerf-volant n'a pas été revu depuis sa mention dans les inventaires DOCOB de 2004, ce qui n'exclut pas qu'il soit toujours présent. Pour les autres groupes d'Invertébrés, les données sont hétérogènes mais aucune espèce fortement patrimoniale n'est identifiée. Le seul taxon à intérêt patrimonial connu pour les Lépidoptères est l'Agreste. A noter en 2020 l'observation d'exuvies de deux espèces d'Odonates, prouvant leur reproduction sur le Loc'h, contrairement à l'idée auparavant acquise d'espèces essentiellement migratrices. Les Orthoptères et Gastéropodes connus sont communs.

Les reptiles sont représentés par de belles populations de Lézard à deux raies (anciennement appelé Lézard vert) et Lézard des murailles, qui en l'absence de leurs prédateurs continentaux (chats, chiens) se portent bien sur l'Archipel. Les amphibiens restent inconnus sur l'archipel, du fait de l'absence d'eau douce de surface permanente.

Les Mammifères restent relativement mal connus, au moins pour la Pipistrelle commune. Mais c'est aussi le cas pour d'autres espèces plus communes, comme le Hérisson d'Europe ayant été récemment repéré à Penfret (traces) alors qu'il était inconnu jusqu'ici. La présence de la Crocidure des jardins reste hypothétique, celle de la Crocidure musette est en revanche confirmée, l'espèce exerçant d'ailleurs une prédation sur les nids d'oiseaux. Il en est de même pour le Rat surmulot et le Ragondin qui malgré des campagnes d'éradication ou de piégeage, restent présents sur les îlots.

Bien sûr, l'importance de l'Archipel pour l'avifaune reste majeure. L'importance de l'île aux Moutons pour les trois espèces de sternes est célèbre. Les actions de conservation menées portent leur fruit, notamment l'interdiction d'accès à l'ensemble de l'île sur toute la période de nidification. Ces actions sont aussi favorables aux populations de Gravelot à Collier Interrompu et d'Huïtrier Pie dont les populations, sans être considérables, restent stables (variations aussi liées aux conditions météorologiques : la tempête de l'été 2021 a augmenté les échecs de nidification pour beaucoup de couples, car elle est survenue en pleine période d'élevage des jeunes).

Concernant le Goéland marin, les effectifs restent relativement stables sur l'île du Loc'h, les données montrent une hausse le périmètre de protection de la Réserve depuis au moins 2015

Enfin, de nombreuses autres espèces d'oiseaux d'intérêt fréquentent l'Archipel, à commencer par des passereaux qui trouvent dans les fourrés, ronciers et autres habitats de strate arbustive des habitats de prédilection pour leur cycle écologique. Ainsi, ces habitats à faible intérêt floristique sont importants en tant qu'habitats d'espèces pour les passereaux

L'étude a été l'occasion d'actualiser les zones fonctionnelles pour l'avifaune définies lors du DOCOB (expertises 2004). Il s'agit des zones majeures pour l'avifaune à fonctionnalité renforcée, l'ensemble de l'Archipel ayant à minima une fonction d'alimentation et de reposoir pour toutes les espèces qui le fréquentent, de par les milieux naturels et sauvages et la présence de milieux marins jouant servant de zone d'alimentation.

Les habitats marins de l'étude se composent d'habitats sub et intertidaux, tous d'intérêt communautaire. Ces derniers abritent 5 habitats particuliers, ayant une très forte valeur écologique et étant particulièrement vulnérables aux stress environnementaux et aux activités humaines. Compte tenu de la forte représentativité de 3

Etude globale Archipel des Glénan

Tome 1 - diagnostic

d'entre eux au sein de la zone d'étude, ils constituent la majorité des espaces marins à enjeux important de conservation (Herbiers à *Zostera Marina*, Bancs de Maërl sur sables grossiers et graviers et laminaires).

Les herbiers de zostères ont fait l'objet d'analyses de leur évolution, qui ont mis en évidence des zones d'extension et de régression, sans qu'il soit pour autant possible de conclure sur une réelle tendance de ces habitats.

L'emprise spatiale des habitats à fort enjeux met en avant des enjeux de conservation des habitats marins très importants sur la zone d'étude.

Cette importance s'illustre par les espèces patrimoniales d'invertébrés marins, avec 39 espèces autochtones rares recensées dans le cadre des ZNIEFF marines de type 1. Les inventaires non exhaustifs menés sur l'estran de Saint-Nicolas confirment cette riche biodiversité des invertébrés, avec la présence de la très rare Nacre de l'Atlantique. Le dispositif Rebut ainsi que d'autres protocoles de recherches en cours permettent de disposer d'un nombre conséquent de données sur ces groupes. Toutefois, leur analyse en termes d'enjeux de conservation n'a pas été menée à ce jour.

Le groupe des poissons osseux présente le paradoxe d'être à la fois particulièrement scruté dans le cadre des études relatives à la pêche, mais finalement peu ou mal connu en termes d'état de conservation des populations qui fréquentent l'archipel (du fait de la forte mobilité des espèces). Pour autant, deux espèces d'Hippocampes sont connues (Hippocampe moucheté, Hippocampe à museau court). L'Archipel est connu pour constituer une zone de migration pour le Requin pèlerin. Des campagnes de bagage sont d'ailleurs menées pour suivre leurs déplacements en Atlantique.. Les observations opportunistes de Poisson lune sont aussi à signaler.

Les mammifères marins, s'ils sont mieux recensés en termes d'espèces connues, restent cependant mal appréhendés concernant la fonctionnalité de l'archipel pour ces espèces. Si les reposoirs de Phoques gris sont connus et cartographiés, les données sont moins précises concernant le Grand Dauphin, le Dauphin commun ou le Marsouin commun, qui fréquentent cependant la zone de manière active, comme en témoignent les observations opportunistes. D'autres études sur le littoral breton ont montré que les mammifères marins ont des comportements de chasse et de repos très variables entre jour et nuit qui échappent aux observations opportunistes, ce qui signifie que le rôle écologique du site pour les mammifères marins reste insuffisamment connu, et probablement sous-estimé.

Quelles que soient ces limites méthodologiques, elles n'entravent rien à l'évidence que le site d'étude présente une très grande richesse biologique avec une forte biodiversité. Les habitats terrestres abritent des espèces rares à distribution limitée, et les habitats marins sont constitués d'espèces ingénieuses présentant de nombreuses fonctionnalités pour la faune marine.

Ainsi, l'enjeu écologique global du site est fort à très fort

3 Enjeux liés au patrimoine historique, culturel et paysager

Les premières traces d'occupation humaine dans l'archipel remonte au Paléolithique inférieur ou Mésolithique (– 6000 ans avant J .C.). De nombreux objets et vestiges ont été mis à jour sur les îles : silex, lames de hache, mégalithes, perçoirs (Néolithique), tombes en coffres funéraire sur l'île du Loch (âge de Bronze), amphores gallo-romaines sur Saint-Nicolas et l'île aux Moutons (époque gauloise), nécropole et cairn sur Penfret.

L'archipel des Glénan compte 3 Monuments historiques : Dolmen avec cairn de l'île Brunec (Néolithique), le Fort Cigogne construit en 1755 et les phare et fort de Penfret construits au 19ème siècle.

Les premiers fermiers s'installent à Saint-Nicolas, au 18ème siècle avec une presse à sardines, ainsi qu'un ermite dans sa petite chapelle sur l'île du Loch. Par sa position stratégique, l'archipel a longtemps été un repère de corsaires. Leur présence créait une insécurité constante pour les pêcheurs et plus encore pour les navires marchands, ce qui conduisit à la construction du Fort Cigogne. Au 19ème les activités traditionnelles vont se développer entre pêche, agriculture et brûlage du goémon pour fabrication de la soude, la population atteint 85 habitants à la fin de ce siècle. Cette époque voit aussi la construction du phare et sémaphore de Penfret, des viviers de Saint-Nicolas, de l'usine à soude sur le Loch ... Le 20ème siècle est marqué par le développement du tourisme avec l'arrivée des navettes et du nautisme avec la création de l'école de voile en 1947 après la guerre qui met en avant l'entraide, la sobriété et la protection de la nature. Le centre de plongée est également fondé en 1950.

Etude globale Archipel des Glénan

Tome 1 - diagnostic

L'archipel est également riche d'un patrimoine immatériel au travers des histoires de naufrages nombreux dans les écueils de l'archipel au fil des siècles et des conflits, la légende de la Groac'h du lac sur le Loch, ou encore l'histoire du nautisme qui a pris vie aux Glénan et en a fait sa renommée à l'international.

L'archipel des Glénan bénéficie d'un classement en site classé depuis 1973. Il est connu pour son paysage de lagon qui lui vaut le surnom de caraïbes bretonnes (sable blanc et eaux turquoise). Composé de 7 îles et îlots principaux organisés en cercle autour d'une mer intérieure « la Chambre ». Il englobe également l'île aux Moutons située entre l'archipel et le continent. La planitude et le peu de relief des îles forment un paysage où les lignes de composition horizontales sont largement prégnantes. Les lignes verticales des constructions humaines (phares, cheminée préindustrielle, fort...), agissent comme repères visuels ponctuels. Chaque île possède ses singularités patrimoniales et paysagères (plages, côtes rocheuses, tombolo, constructions, vestiges, usages). Il existe de nombreuses interrelations visuelles entre les îles mais aussi avec le continent.

Les paysages sous-marins sont également particulièrement riches aux Glénan à la fois du fait de la géomorphologie (plateau rocheux, tombants, dunes sous-marine et plaine de sable, marmites de sorcière, grottes, failles) mais également d'une flore et faune remarquables et diversifiées qui s'étagent selon les profondeurs (herbiers sur les fonds sableux peu profonds, forêts de laminaires accrochés aux fonds rocheux, bancs de maërl), ou encore la présence de nombreuses épaves.

Plusieurs dynamiques sont à l'œuvre et font évoluer les perceptions sur le paysage :

- l'érosion littorale (notamment des hauts de dune) liée aux tempêtes, montée des océans mais aussi piétinement lié au tourisme.
- l'enfrichement et le développement de la végétation entraînant la perte du petit patrimoine lié au passé agricole des îles et mégalithes.
- la généralisation de l'aménagement des accès et la canalisation des cheminements (platelages et ganivelles)
- les lieux de stockage temporaires extérieurs particulièrement visibles
- une signalisation / information de plus en plus dense et non hiérarchisée
- une fréquentation touristique et nautique en augmentation
- la dégradation au fil du temps des bâtiments « ordinaires » comme par exemple, l'abri du canot et la maison des gardiens.

4 Enjeux liés au contexte socio-économique

L'archipel des Glénan véhicule une image positive et constitue donc un vecteur d'attractivité. Les acteurs locaux en sont bien conscients et certains se sont emparés de ce nom pour communiquer. La commune de Fouesnant communique notamment sous le nom de « Fouesnant-les-Glénan ».

Tant en matière de communication qu'en matière de fréquentation effective, l'archipel des Glénan figure parmi les incontournables de la destination bretonne Quimper Cornouaille.

Le diagnostic s'est appuyé sur des données quantitatives fournies par les structures référentes, des consultations ciblées ainsi qu'un questionnaire auquel 873 personnes s'étant rendu sur l'archipel ont répondu.

A noter qu'il n'existe pas d'observatoire de la fréquentation : à ce jour, il n'y a pas d'indicateurs, de collecte de données, de centralisation, d'analyse et de diffusion sur la fréquentation de l'archipel.

On estime *la fréquentation de l'archipel à environ 200 000 visiteurs / an. Le premier flux d'entrée concerne les bateaux de plaisance (56 % de la fréquentation) puis les compagnies de transport passagers dans un second temps (42 % de la fréquentation moyenne). Le mois d'août est sans conteste le mois le plus fréquenté de l'année. Globalement, un pic de fréquentation est observé en juillet-août (59 % de la fréquentation annuelle).* Des ailes de saison plus modérées bordent cette pleine saison : en avril-mai-juin et en septembre.

Sur cette base, les pics moyens journaliers seraient de l'ordre de 2 000 visiteurs en août, et de 60 entre octobre et mars. La fréquentation est en hausse et le phénomène semble s'accroître : les acteurs et opérateurs touristiques locaux indiquent une accentuation continue de la demande depuis plusieurs années (augmentation des demandes passagers sur les Vedettes, fortes demandes pour les stages de voile et de plongée, ...) qui se confirme avec la pandémie de COVID 2020 – 2021 (recherche de grand espaces, pratiques sportives au plein-air, etc.)

Etude globale Archipel des Glénan

Tome 1 - diagnostic

L'année 2021 a par ailleurs été une année très fréquentée, malgré un démarrage tardif de la saison dû au Covid et des données pour septembre encore non consolidées.

Ainsi, les débarquements par les Vedettes de l'Odét sur Saint-Nicolas ont doublé en 10 ans : entre 2000 et 2010, 35 000 et 40 000 passagers étaient débarqués ; la moyenne ces dernières années est de 73 000 passagers. Le mois d'août 2021 a enregistré des fréquentations records (37 764 passagers transportés). En moyenne, les passagers sont pour 2/3 des adultes, et 1/3 d'enfants. Enfin, environ 800 billets animaux par an sont achetés.

L'augmentation est moins flagrante concernant la plaisance, premier flux d'entrée. Les comptages réalisés en *2005 et 2017 montraient des résultats similaires (230 bateaux au plus fort de la saison). Les comptages 2021 du mois d'août ont dépassé ces niveaux avec 250 bateaux comptabilisés.*

Les évolutions relatives à la plaisance portent plutôt sur le type d'embarcation que sur le volume : les types de bateaux fréquentant l'archipel ont très largement évolué en une quinzaine d'années. La pratique de la voile diminue au profit des bateaux à moteur. D'après le questionnaire *près de 60 % des plaisanciers déclarent avoir utilisé leur ancre pour mouiller, 25 % les bouées mises à disposition et 9,6 % ont pratiqué le beaching. En 2005, le taux de remplissage des ZMEL était de 59 %, en 2017 il diminue à 46 %.*

L'origine des usagers reste essentiellement locale, 60 % des pratiquants plaisanciers aux Glénan sont originaires du Finistère.

Le nombre de locations de kayaks est en légère augmentation depuis 2019 (1 327 locations), passant à 1 351 locations en 2020 à 1 372 locations en 2021. Malgré la crise sanitaire, les locations de kayaks semblent avoir été davantage plébiscitées.

La pêche de loisirs reste une des activités principales. La majorité des répondants ayant déclaré pratiquer *la pêche de loisir aux Glénan le font de manière embarquée (80,5 %), les pêcheurs à pied représentent 14,8 % des répondants pratiquants de la pêche et les 4,7 % restant pratiquent la pêche depuis le rivage.* Durant leur pratique 78,3 % des répondants a utilisé un outil de mesure de taille pour vérifier la taille admissible de capture de leurs prises.

Enfin, plusieurs pratiques dites émergentes restent difficiles à mesurer. Il s'agit par exemple du survol de drones : très peu représentés dans les répondants au questionnaire (6 répondants), le passage de drone sur des zones interdites au survol a représenté 6 % des infractions relevées par Bretagne Vivante cet été à Saint Nicolas et 3 % aux Moutons. Concernant le jet ski, il est très difficile de quantifier cette pratique. Enfin, les grands navires de croisière, malgré leur taille imposante, n'ont pas représenté un nombre de visiteurs majeur puisque 570 personnes ont visité l'archipel par ce moyen cet été. Ce chiffre pourrait augmenter avec l'arrivée de bateaux à plus grande capacité

En termes de communication et de sensibilisation, en amont de la venue des usagers, un travail important est mené par plusieurs acteurs locaux (communication grand public) afin de les sensibiliser à la nécessaire protection de l'archipel des Glénan. Il existe une multiplicité de flyer / posters existants communiquant par ailleurs autour des bonnes conduites à observer. Certains prestataires partagent à leur clientèle le caractère exceptionnel et fragile de l'archipel.

Sur site, plusieurs panneaux liés à la faune / flore et la réglementation sont installés sur les îlots. Sur Saint-Nicolas, on observe une abondance de panneaux en un point concentré avec une accessibilité relative à l'information : aménagement paysager, stockage/ stationnement de matériel devant certains panneaux. De manière général sur l'archipel, un manque d'uniformité visuelle est à constater entre les différents points d'implantation de ces dits panneaux.

Un stand de sensibilisation du public est présent l'été, tenu par Bretagne Vivante (2021 : 29 jours de présence sur Saint-Nicolas). Dans le même temps, des actions d'éducation à l'environnement sont proposées, tout comme la structure innovante de l'école de la mer, proposée aux encadrants et stagiaires de l'association Les Glénans. Il en résulte que le jeu d'acteurs est complexe et pas toujours bien lisible (le qui fait quoi). De plus, on observe un manque d'accessibilité à ces informations de manière pérenne et autonome.

L'analyse du questionnaire révèle que si le site est perçu comme très facilement accessible (note moyenne de 8/10) et l'accueil très bon (note moyenne de 7/10), son environnement semble moins qualitativement perçu par

Etude globale Archipel des Glénan

Tome 1 - diagnostic

les usagers puisque ce thème est celui qui recueille la moins bonne évaluation des 5 sujets proposés (note de 6,2/10). Les activités et services sont un peu mieux jugés (6,4/10).

Cette perception moins positive de l'environnement peut s'expliquer par le fait que la promotion de l'archipel qui occulte son caractère fragile et le besoin de préservation, et trompe parfois le visiteur (étendue de l'île, durée de la visite).

Ce résultat est aussi à mettre en parallèle avec les motivations principales de visite de l'archipel : la première étant « la beauté des paysages » et la deuxième étant « la nature préservée, les sites protégés, les espèces emblématiques ».

D'ailleurs, sur l'ensemble des répondants, 45,7 % d'entre eux se déclarent être très inquiets pour la préservation de l'archipel dans les années à venir, et 38,5 % sont plutôt inquiets, soit une large majorité (84,2%) inquiets. Seulement 15,8 % des répondants ne sont pas inquiets voire pas du tout préoccupés.

Autre résultat important en termes de perception, la gêne liée à la fréquentation. La part des personnes déclarant avoir un ressenti très désagréable vis à vis du niveau de fréquentation de l'archipel est nettement plus élevée que ceux déclarant "très agréable" (près de 8 points de % en moins). De nombreuses mentions de la sur-fréquentation sont recensées dans les questions ouvertes et commentaires libres (70 occurrences de l'item « trop de monde »)

5 Enjeux juridiques

L'archipel des Glénan fait l'objet d'une réglementation ancienne afin de protéger et concilier ce patrimoine naturel et culturel exceptionnel, avec les nombreux usages, dans un contexte de fréquentation importante. Ainsi l'archipel depuis les années 70, s'est doté d'un dispositif réglementaire qui a été progressivement complété pour prendre en compte de nouveaux enjeux, ou protéger de nouvelles zones ou espèces. Actuellement, le site cumule de nombreux outils juridiques tels que réserve naturelle et périmètre de protection, site classé, réserve de chasse marine, site Natura 2000 et son régime d'évaluation des incidences, arrêtés de protection de biotope et plus récemment, des arrêtés portant interdiction d'accès à certaines îles et îlots au titre du plan d'action pour la milieu marin... Par ailleurs, bien qu'il ne dispose pas de valeur juridique stricte permettant de réglementer la fréquentation, de nombreux outils de gestion (plan de gestion de la réserve naturelle, DOCOB) permettent d'orienter les mesures à mettre en place pour préserver le milieu, et évaluer régulièrement leur efficacité.

D'une part, l'analyse dans le cadre du diagnostic juridique a mis en évidence que les atouts majeurs de la réglementation sur l'archipel, constituent dans le même temps ses principales faiblesses.

Tout d'abord, il s'agit d'une des premières réserves naturelles historiques en France, la réglementation est parfois vieillissante voire obsolète. De nombreux textes réglementant les usages sur l'archipel sont antérieurs au Code de l'environnement (2000) et ne prennent pas en compte les évolutions majeures de la réglementation environnementale, ainsi que les évolutions du tourisme et des enjeux écologiques.

Ensuite, il convient de noter que l'archipel bénéficie d'une protection réglementaire complète, avec de nombreux outils de protections fortes auxquels viennent s'ajouter de nombreux autres textes plus globaux (type règlement sanitaire départemental, réglementation préfectorale de la pêche à pied...). Il en résulte un effet « millefeuille » qui comporte des inconvénients majeurs en termes de lisibilité, d'accès à la norme et de compréhension de la réglementation.

Enfin, il apparaît, que certaines activités ou thématiques semblent insuffisamment prises en compte, et qu'émerge progressivement sur l'archipel un besoin de mieux réglementer certaines activités, ainsi que de mettre en place une approche globale en termes de gestion de la fréquentation.

D'autre part, le diagnostic juridique a effectué une analyse des moyens de contrôles et de la mise en œuvre de la réglementation environnementale sur l'archipel.

Les services de police de l'environnement interviennent dans le cadre des orientations parmi lesquels le Plan de contrôle de la Mission Interservices Eau et Nature du Département du Finistère (MISEN) ou le Plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin de la façade maritime nord Atlantique (PCSEM). Sur l'archipel, la police de l'environnement ainsi que la sensibilisation du public, sont assurées par les deux gardes assermentées sur la partie réserve naturelle, l'OFB, l'ULAM, la brigade nautique de la gendarmerie nationale. Ces missions

Etude globale Archipel des Glénan

Tome 1 - diagnostic

entre les services semblent se structurer progressivement, même s'il n'existe pas encore de coordination officielle interservices (de type plan de police de l'environnement) sur l'archipel.

Le diagnostic aborde également les limites de l'action des polices de l'environnement, au regard des compétences territoriales (par exemple les gardes assermentés uniquement sur le territoire de la réserve et du périmètre de protection), les limites des compétences matérielles (et le cas des drones qui est une réglementation de l'aviation civiles et non environnementale), les limites matérielles et humaines (liées à la faiblesse des effectifs), ainsi que les limites inhérentes à la configuration de l'archipel (difficulté de balisage, caractère insulaire et diversité de sites et sa « surfréquentation » (et la multiplication des activités, nautiques, terrestres...)).

De nombreux suivis et évaluations de la mise en œuvre de la réglementation sont fournis par les gestionnaires, notamment dans le cadre des rapports annuels d'activité de la réserve ou les bilans de fin de saison sur Natura 2000 ont mis en évidence l'impact positif de certaines réglementations sur le milieu (notamment l'interdiction d'accès sur l'Île aux Moutons). L'analyse des constats d'infractions et des motifs évoqués fournit des données précieuses, l'ensemble des acteurs semble unanime sur les points prioritaires d'actions (notamment l'harmonisation de la réglementation et de certaines interdictions) et les usages les plus problématiques : la présence des animaux domestiques sur l'archipel (chiens et chats), le survol des drones, l'interdiction d'accès à certains secteurs afin de protéger les espèces et les habitats, le bivouac, ainsi que certaines activités nautiques.

L'analyse opérée entre la réglementation et son application sur le terrain a ainsi pu mettre en évidence les éventuellement insuffisances ou lacunes de la réglementation, ainsi que les points prioritaires afin de préparer le plan d'action